



EDITO

L'intérêt pour l'Amérique latine, pour les changements intervenus depuis une dizaine d'années, dans les domaines politique, économique et social, ne se dément pas. L'émergence du Brésil et de l'Argentine comme acteurs majeurs de la mondialisation et leur présence de plus en plus visible sur la scène politique internationale, dans leurs rapports aux autres pays du Sud mais aussi à ceux du G8, rendent la connaissance du continent indispensable pour ceux qui souhaitent réfléchir à l'avenir de la planète à plus long terme.

Ce retournement de situation est d'autant plus frappant qu'il y a seulement une décennie, l'Amérique latine peinait à sortir des années de dictature et leur cortège de violation des droits humains et se débattait dans les conséquences économiques et sociales des politiques néo-libérales mises en œuvre de manière sauvage dans les années 90.

La raison d'être de ce bulletin est d'offrir un regard sur des événements, des décisions structurantes des politiques, des orientations stratégiques, au delà de l'actualité parfois relatée dans la presse quotidienne .



MEXIQUE : NARCO-POLITIQUE, NARCO-ÉLECTION

..... page 3

ARGENTINE

Quel avenir pour YPF ? page 3

Un nouveau secrétaire d'État pour les droits de l'Homme page 4

BOLIVIE

Prise de contrôle de la distribution électrique page 4

BRÉSIL

Installation de la commission vérité page 5

CHILI

Condamnation de propriétaires de journaux et de journalistes page 5

COLOMBIE

Droits des gemmes à l'Ivg page 6

CUBA

Restrictions aux voyages à Cuba page 6

Impacts des réformes page 7

MEXIQUE

Le mouvement Yo soy 132, prélude d'un printemps mexicain ? page 7

La solitude des mères de disparus page 8

Voter pour les droits des femmes et le respect de leurs droits
reproductifs page 8

Journaliste, métier à hauts risques page 8

NICARAGUA

Discussion d'un projet de code de la famille page 9

PÉROU-CHILI

Le Pérou réclame au Chili le déminage de sa frontière page 9

PÉROU

État d'urgence dans les Andes péruviennes page 10

URUGUAY

Vers une nouvelle évolution de la législation du travail page 10

MIGRANTS

..... page 11

PRISONS

..... page 11



MEXIQUE : NARCO-POLITIQUE, NARCO-ÉLECTION

Après dix ans de révolution et de guerre civile, le parti révolutionnaire institutionnel (PRI) s'est installé au pouvoir en 1929 et a régné sans partage, d'une main de fer sur le Mexique pendant plus de sept décennies, alliant nationalisme et paternalisme. En 2000, le PRI, usé par la corruption, le mal gouvernement et l'autoritarisme a dû laisser la présidence au parti Action nationale (PAN). Une alternance certes, mais pas un changement démocratique pour autant.

La présidence de Vicente Fox fut marquée à la fois par la libéralisation totale de l'économie du pays, suscitant une dépendance alimentaire croissante, une accélération des flux d'émigration ; par une présence prégnante des cartels de la drogue, impliqués dans tous les trafics : stupéfiants, armes, personnes (immigrants centraméricains, etc) et par une déliquescence symétrique de la présence de l'État fédéral et la désagrégation progressive des États provinciaux. Avec à la clé un développement exponentiel des gangs locaux et régionaux et la violence.

L'élection douteuse en 2006 du candidat présidentiel du PAN, Felipe Calderón, a ouvert la voie à une stratégie de sécurité nationale faisant de la lutte contre la drogue puis la délinquance violente, la priorité de son gouvernement, tâche assignée non à la police et au pouvoir judiciaire mais à l'armée. En cinq années et demi, cette stratégie, utilisant les méthodes de lutte contre-insurrectionnelle en œuvre dans les conflits centraméricains en particulier au Guatemala, a produit plus de 50 000 homicides, sans compter son coût social et économique exorbitant.

Le président sortant a admis récemment, lors du Forum économique mondial pour l'Amérique latine, l'échec total de cette politique, en reconnaissant que : *« les cartels de la drogue ont formé un État parallèle, supplantant les fonctions du gouvernement... ils imposent leur loi, prélèvent l'impôt.... Ces messieurs ont un comportement monopoliste : ils ne veulent pas de concurrence et se tuent entre eux. Cela génère le chaos dans certaines régions où ils cherchent à contrôler villes et territoires ».*

Le 2 juillet prochain, les mexicains voteront pour élire un nouveau président. L'échec de la stratégie de

sécurité nationale, dont la poursuite est souhaitée par Calderón, a plombé la candidature du PAN qui avait jugé porteur de présenter une femme, Josefina Vasquez Mota. Ainsi le PRI pourrait, si l'on en croit les sondages revenir au pouvoir malgré un candidat Enrique Peña Nieto, marqué par un scandale de corruption et responsable des violations des droits humains perpétrés à Atenco en 2006, et malgré les efforts du gouvernement d'impliquer le PRI dans les tous derniers scandales de politiciens impliqués dans les trafics de drogue et extradés aux États-Unis. Le troisième homme, Andrés Manuel Lopez Obrador candidat d'une alliance de centre gauche s'est prononcé pour la rupture avec cette stratégie. S'il était élu, pourrait-il mettre en œuvre une politique radicalement nouvelle ? Le voisin américain le permettrait-il alors que les théories de « contre-insurrection criminelle » sont le pur produit de penseurs liés au Pentagone ? Pourrait-il accepter que soit remise en question une stratégie qui a fait les preuves de son inefficacité d'abord en Colombie, puis maintenant au Mexique. Lors du sommet des Amériques de Cartagena, en avril dernier, le refus catégorique de l'administration étasunienne d'aborder la question, posée par presque tous les chefs d'États latino-américains, d'adopter une autre approche à la question de la drogue est une réponse à ces questions.



ARGENTINE

QUEL AVENIR POUR YPF ?

La Présidente a promulgué mi-mai la loi de nationalisation d'YPF adoptée par les deux chambres du Parlement à une écrasante majorité. Contrairement à ce qui a pu être écrit ici ou là, la loi ne retourne à l'État que 51% des actions de l'entreprise pétrolière. Le reste appartient pour partie aux provinces productrices, et pour partie à des investisseurs privés argentins et étrangers dont Repsol¹.

A la suite, la Présidente a fait le choix non d'un politique mais d'une personnalité compétente, en nommant au poste de PDG, un ingénieur spécialisé dans la recherche pétrolière, qui a fait une partie de sa carrière dans l'entreprise française Schlumberger.

Le nouveau PDG s'est déjà illustré par sa méthode : il a procédé à un audit interne de l'entreprise, rencontré et consulté les provinces, les syndicats et les salariés avant de proposer un programme de relance de l'entreprise et de la production, en fonction des objectifs stratégiques qui lui ont été assignés. Ceux-ci sont d'abord de garantir les approvisionnements à court terme pour satisfaire les besoins de la population et de l'économie nationale et d'investir pour restaurer les capacités de production, les moderniser. Sur le moyen et long terme, il s'agit d'investir dans la recherche énergétique pour développer l'exploration de nouvelles ressources et la création de nouvelles unités de production, raffinage plus efficaces, afin de dépasser le stade de l'autosuffisance et exporter vers les pays de la région dépourvus d'énergie.

Les nouvelles sources énergétiques visées par ces projets sont des schistes bitumineux et le gaz de schiste. Selon certains experts, l'Argentine disposerait de plus de 10% des ressources dans ce domaine, ce qui permet de rêver sur un avenir énergétique favorable. Cela étant, si l'on considère les conflits très durs suscités dans de nombreuses provinces du pays par l'exploitation minière, on peut s'attendre à ce que ce projet suscite d'ici peu des protestations très vives, malgré le soutien quasi unanime du pays à la nationalisation d'YPF.

Autre difficulté : l'entreprise a besoin rapidement de très gros investissements. Or les finances de l'Argentine ne sont pas au mieux de leur forme. Les projets de modification de l'imposition des revenus ruraux – et en particulier pour les producteurs de soja et grains, et les grands éleveurs qui ont profité depuis près de dix ans de la hausse des prix sur les marchés mondiaux – ont rencontré l'opposition résolue des grands propriétaires. Par ailleurs, les salariés et les organisations syndicales commencent à faire preuve d'impatience : elles demandent que les fruits de la croissance soient répercutés sur les salaires, ce qui a suscité une déclaration peu amène de la Présidente. En outre, les pressions étrangères – européennes pour l'essentiel – et même les menaces de rétorsion suggèrent que les investisseurs étrangers pourraient hésiter à investir en Argentine, par manque de garanties.

Néanmoins, à cet égard, la plainte de Repsol devant la justice américaine et sa demande d'indemnisation pour rupture de contrat, risque d'être difficile à

défendre car les accusations officielles de non investissement, de sabotage de la production semblent avérées par l'audit réalisé. Il ne lui reste plus que l'argument de non exécution à la lettre du contrat de privatisation.

Source : Pagina 12, La República

1- Avant la nationalisation Repsol contrôlait 57% du total des actions

UN NOUVEAU SECRÉTAIRE D'ÉTAT POUR LES DROITS DE L'HOMME

Dans un geste très symbolique, la présidente Cristina Fernandez de Kirchner, a désigné Juan Martín Fresneda, 36 ans, fils de disparus pendant la dictature, secrétaire d'État aux droits de l'Homme auprès du ministre de la Justice.

Avocat de profession, Fresneda a fait partie des créateurs de l'association des enfants de disparus Hijos², en 1995 ; il a aussi défendu des parties civiles lors de procès contre des acteurs de la répression.

Dans son discours d'acceptation du poste, il a déclaré vouloir « *tourner la page par plus de mémoire, de vérité et de justice et non par la réconciliation et l'impunité* ». Il a estimé que « *l'étape actuelle présente de nouveaux défis plus exigeants en matière de droits de l'Homme* » et dans cette optique il a souhaité tracer des perspectives d'avenir « *pour tous ceux qui en sont exclus, pour approfondir le chemin de l'inclusion et de la justice sociale* ».

Sources : Pagina 12, La Jornada

2- Hijos acronyme de « *Hijos e Hijas por la Identidad y la Justicia contra el Olvido y el Silencio* »



BOLIVIE

PRISE DE CONTRÔLE DE LA DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE

Le 1^{er} mai, la Bolivie a repris le contrôle de l'entreprise de distribution d'électricité REI, filiale de l'entreprise espagnole REE, pour TDE (Transportadora de electricidad) détentrice de 20% des actions de celle-là. La décision du président Morales fait suite à la nationalisation en 2010 de quatre sociétés de production de

l'électricité. Ce faisant, la Bolivie peut ainsi contrôler l'essentiel de la production et de la distribution d'énergie. Prochaine entreprise de distribution électrique dans le collimateur : Rurelec, filiale de British Petroleum.

Le processus de prise de contrôle par l'État d'entreprises stratégiques avait commencé dès l'entrée en fonctions d'Evo Morales en 2006, avec la nationalisation des entreprises pétrolières.

A la vague de privatisations des années 90 répondent ces mesures de « désajustements structurels », visant à donner à l'État les moyens d'une politique de développement économique et social radicalement opposée aux mesures préconisées par le Fonds monétaire international. Il faut noter qu'à l'origine, le gouvernement du président Morales avait souhaité négocier avec les entreprises étrangères qui avaient bénéficié des privatisations, pour qu'elles adoptent des stratégies d'investissement et de participation au développement du pays. Celles-ci ayant refusé, le gouvernement les a expropriées.

Source : Brecha

BRÉSIL

INSTALLATION DE LA COMMISSION VÉRITÉ

Malgré l'opposition de hauts gradés en retraite et de quelques militaires d'active, la présidente Dilma Rousseff a installé la commission de la Vérité, premier organisme d'État doté de toutes les facultés pour citer à comparaître témoins et suspects, solliciter des archives pour éclaircir les délits commis par la dictature militaire. Un des principaux objectifs de la Commission composée de sept membres est de rechercher la trace des centaines d'opposants disparus entre 1964 et 1985. Parmi les cas emblématiques sur lesquels elle devra enquêter figurent celui du député Rubens Paiva, disparu en 1971, celui de soixante guérilleros du PC en Amazonie, et surtout la mort très suspecte de l'ex-président Joao Goulart, en 1976 pendant son exil à Buenos Aires (victime du plan Condor ?).

La Commission de la Vérité a deux ans et demi – jusqu'à fin 2014 – pour présenter son rapport final. Des doutes sont émis sur la possibilité d'élucider tous

les assassinats et disparitions dénoncés d'ici cette date.

Un groupe d'officiers de marine, en réponse au soutien public affiché par les anciens présidents à la Présidente, a créé une Commission de la Vérité parallèle avec pour objectif de faire pression sur le gouvernement et les partis politiques pour l'ouverture d'informations judiciaires contre les actions de la résistance armée.

Bien que la Commission de la Vérité officielle n'ait pas pour objet d'ouvrir des procès contre les responsables d'assassinats ou disparitions, et qu'elle soit composée de juristes et de scientifiques, et non de représentants des familles de disparus ou d'anciens emprisonnés, les militaires estiment qu'il s'agit d'un acte revanchard.

Sources : La República, La Jornada, Pagina 12

CHILI

CONDAMNATION DE PROPRIÉTAIRES DE JOURNAUX ET DE JOURNALISTES

Les ex-directeurs des quotidiens *El Mercurio*, *la Segunda*, *Ultimas Noticias* et *La Tercera*, ainsi que deux journalistes viennent d'être condamnés par le Tribunal d'éthique et de discipline du Collège des journalistes, pour manquements à l'éthique et non respect du devoir de vérité aux citoyens. Les directeurs sont aujourd'hui retraités, mais les deux journalistes sont encore employés par *El Mercurio*.

Ils sont accusés d'avoir participé directement à l'opération Colombo, par laquelle en 1974 la dictature de Pinochet a escamoté sa responsabilité dans la disparition – et assassinat – de cent dix-neuf prisonniers politiques par un montage auquel se sont associés les journaux et journalistes incriminés au Chili, mais aussi des publications à la solde de la dictature en Argentine et au Brésil.

Le Tribunal d'éthique a estimé que « *participer à la violation des droits humains et à la désinformation préméditée sont des manquements extrêmes à l'éthique professionnelle* », jugement qui rejait aussi sur le Collège des journalistes de l'époque qui « n'a pas rempli son devoir de protection de l'exercice professionnel... et

n'a pas dénoncé la responsabilité de la presse et des journalistes qui furent complices de cette situation ». Le procès pénal de l'opération Colombo a débuté en 2005 avec la demande de levée de l'impunité et de comparution de Pinochet lui-même. Celui-ci fut jugé mais resta en liberté conditionnelle jusqu'à sa mort en décembre 2006. En mai 2008, le magistrat instructeur devant la Cour d'appel décidait de faire arrêter quatre-vingt dix-huit civils et militaires impliqués dans cette affaire et en septembre 2009 furent réouvés les cas de nombreux tortionnaires. Même si le recyclage des militaires dans l'appareil d'Etat est un secret de polichinelle, et si la justice chilienne dans ce domaine est d'une extrême lenteur, ce premier pas, même limité, vers une reconnaissance de la responsabilité de la presse dans les assassinats de militants politiques sous la dictature est une avancée vers une épuration nécessaire.

Source : *La República*

COLOMBIE

DROIT DES FEMMES À L'IVG

En 2007, la Cour constitutionnelle a statué sur la légalité de l'interruption de grossesse dans trois cas : malformation du fœtus, risque pour la vie de la mère, viol. Malgré cette décision, très peu d'IVG ont été réalisées en six ans, du fait des entraves mises à l'application de la loi et surtout, dans le cas des viols, du très faible nombre de cas enregistrés par la justice. Selon les ONG qui font campagne pour les droits des femmes, six demandes d'IVG sur dix obtiennent une réponse favorable, mais au prix de procédures juridiques pour faire appliquer le droit. La situation est telle que la Cour Constitutionnelle prépare une nouvelle déclaration pour rappeler aux institutions de santé que le droit à l'avortement ne peut aucunement être contesté ou nié dans ces trois cas. Pour ce qui est des viols, le ministère de la Santé prétend qu'en 2010, seules quarante-quatre femmes ayant dénoncé des violences sexuelles ont eu recours à l'IVG, alors que le département de médecine légale du ministère reconnaît avoir pratiqué pour la même année 16 916 examens sur des victimes de viols. Les ONG de défense des droits des femmes estiment que la négation de

facto du droit à l'IVG dans les cas de dépénalisation de l'avortement, n'est pas étrangère à ce grand écart entre les chiffres des deux institutions.

Source : *El Tiempo*

CUBA

RESTRICTIONS AUX VOYAGES À CUBA

Le département du Trésor américain a mis à exécution ses menaces et réduit les offres de programmes de visites à Cuba « de peuple à peuple » et à finalité pédagogique.

Ce type de voyage, en rupture avec l'interdiction de tous contacts avec l'île, avait été approuvé par Clinton en 1993, puis supprimé en 2003 sous le gouvernement de George W. Bush, et enfin rétabli en 2011 par l'administration Obama. Les nouvelles restrictions concernent uniquement les voyages de citoyens américains n'ayant pas de famille à Cuba et visent particulièrement les agences de voyages qui organisent des séjours. En effet, celles qui solliciteront une licence, ou son renouvellement, pour organiser de tels voyages devront expliquer pourquoi des rencontres avec de hauts fonctionnaires du gouvernement cubain seraient en harmonie avec l'objectif de contacts de « *peuple à peuple* ». Mais aussi, les voyages avec cours de salsa, plages et night clubs sont menacés, car deux paragraphes de la nouvelle réglementation réitèrent que les voyages touristiques sont illégaux et peuvent être pénalisés d'une amende d'un montant jusqu'à 65 000 dollars. Par contre, le département du Trésor propose d'accorder des licences aux agences qui organiseraient des voyages « *afin de promouvoir l'indépendance* » des Cubains à l'égard de leur gouvernement, et éventuellement aider à des rencontres avec des dissidents.

Même à Miami des doutes sont ouvertement exprimés sur l'éventualité de tel voyages, car la plupart des agences ayant des licences de voyages à Cuba sont en général favorables au développement des échanges et au rapprochement avec les Cubains de l'île.

Source : *El Nuevo Herald*

IMPACTS DES RÉFORMES

Les réformes économiques décidées fin 2010 et début 2011 commencent à avoir un impact et surtout suscitent des réformes institutionnelles et législatives.

Par exemple, une expérience est menée dans deux provinces de dissociation de l'exécutif et du législatif : les gouverneurs des provinces ne seront plus automatiquement les chefs des assemblées législatives régionales. L'objectif est d'améliorer la gestion des collectivités territoriales par une déconcentration des pouvoirs et un transfert de responsabilités des exécutifs vers les assemblées législatives territoriales. Si l'expérience est satisfaisante, elle serait étendue à tout le pays. Pour l'instant il n'est pas dit si ces modifications seront inscrites dans la constitution.

La réduction des emplois publics était un des premiers objectifs annoncés dès 2010. Les prévisions de suppression d'un demi million d'emplois en 2011 n'ont pas été réalisées, la date butoir pour atteindre cet objectif a été reportée à 2015 : en 2011, ont été supprimés 140 000 emplois et il devrait y en avoir 110 000 de plus en 2012. De manière symétrique, l'auto emploi s'est beaucoup développé – d'après les statistiques officielles ils seraient 370 000 – mais aussi de nouvelles formes coopératives et un début d'emploi salarié privé. Selon les projections des autorités gouvernementales, d'ici à cinq ans les formes non étatiques d'emploi devraient contribuer à la formation de 40% du PIB. A cet égard, l'objectif est de renverser la tendance d'une majorité de la PEA employée dans les services, pour investir dans la production et diminuer les importations destinées à la satisfaction des besoins de la population, entre autre en produits alimentaires. Cela étant, ce changement implique des réformes substantielles de la législation, par exemple pour légaliser l'emploi salarié privé, mais aussi l'existence de PME et leur accès au crédit. Le code du travail, adopté en 1984 est en cours de révision pour tenir compte de l'évolution des formes de l'emploi, et de la nécessité de donner des droits aux travailleurs concernés en terme de conditions de travail et de salaire, de protection sociale mais aussi de résolution de conflits portant sur les rémunérations, les prestations sociales en terme d'accès aux soins, aux droits aux congés ou de protection en cas d'accident du travail.

Autre dimension des réformes : la réduction des dépenses du gouvernement a eu pour corollaire la

réduction du budget de l'enseignement supérieur pour 2011 et 2012, et en conséquence, selon le Bureau national de la statistique (ONE) de Cuba, la diminution du nombre d'étudiants de 25,8%. Le niveau des inscriptions en médecine reste élevé. Il semble que les orientations imprimées à l'enseignement supérieur de Cuba visent à soutenir la modernisation de l'économie et l'ouverture de nouveaux créneaux productifs.

Sources : BBC Mundo, El Nuevo Herald, Trabajadores



MEXIQUE

LE MOUVEMENT YO SOY 132, PRÉLUDE D'UN PRINTEMPS MEXICAIN ?

Ce mouvement, suscité par une visite mouvementée du candidat du Parti révolutionnaire institutionnel (PRI) Enrique Peña Nieto - favori jusque là des sondages électoraux - aux étudiants de l'Université ibéro-américaine, université privée et chère, sans tradition de contestation estudiantine du fait de son recrutement, pose des interrogations majeures dans la campagne électorale à tous les candidats et à tous les partis, au delà des élections du 1^{er} juillet. L'indignation des jeunes, en contestant le candidat du PRI, condamne ce qu'il représente symboliquement : la corruption et l'impunité. Peña Nieto était le gouverneur de l'État de Mexico qui a couvert la répression d'Atenco.

Selon une étude du Pnud sur la participation des jeunes au processus électoral, ces derniers sont particulièrement en colère contre les médias qu'ils estiment agir comme acteurs politiques et défendre leurs intérêts économiques, manipuler l'opinion publique, et ne pas rendre compte des aspirations de la société mexicaine, qu'ils jugent totalement ankylosée par les pratiques politiques traditionnelles. Le mouvement Yo soy 132 a organisé une grande manifestation dans le centre de Mexico, qui a réunit plus de 100 000 personnes pour la liberté d'expression et, concrètement exiger des télévisions une couverture équilibrée des manifestations et de la campagne électorale.

L'irruption des jeunes, réputés apathiques, dans le débat, à mi-parcours de la campagne pourrait contribuer à modifier les résultats, car il y a

25 millions de moins de 29 ans inscrits, représentant 30 % des inscrits. Dans ce groupe, les primo-votants sont 14 millions et en 2006, Felipe Calderón n'a gagné la présidentielle qu'avec 15 millions de voix... Toutefois, la même étude du Pnud laisse prévoir un fort taux d'abstention dans ces catégories non par désintérêt pour la politique mais par désir d'exprimer une sévère critique à l'égard d'un système de partis et un modèle de démocratie qui ne leur permet de s'exprimer qu'une fois tous les six ans.

Source : *La Jornada*

LA SOLITUDE DES MÈRES DE DISPARUS

Des milliers de mères de disparu(e)s, venues de tout le pays mais surtout des États du Nord particulièrement frappés par la guerre sale contre les trafics et les excès des militaires, ont marché sur Mexico pendant plusieurs jours, à l'occasion de la Fête des mères pour réveiller l'opinion publique mexicaine et présenter à l'État fédéral leurs revendications.

Selon un rapport du Groupe de travail sur les disparitions forcées et involontaires de l'Onu, présenté en mars dernier, le nombre de plaintes reçues par la Commission nationale des droits de l'Homme pour disparition forcée est passé de 4 en 2006 à 77 en 2010. Cette même année a été rapportée la disparition de 346 personnes ; les organisations civiques estiment de leur côté que 3 000 personnes ont disparu depuis 2006.

Les mères de victimes demandent surtout que les institutions policières et judiciaires s'attachent enfin à résoudre tous les cas dénoncés, que les familles puissent avoir accès à des programmes de soutien et que l'État mexicain accepte les recommandations de l'Onu.

Source : *La Jornada*

VOTER POUR LES DROITS DES FEMMES ET LE RESPECT DE LEURS DROITS REPRODUCTIFS

Le Pacte national pour la vie, la liberté et les droits des femmes, formé par des groupes de femmes défenseuses du droit à décider de l'interruption de grossesse a lancé un appel à voter contre les candidats et candidates à des postes législatifs régionaux, ou

fédéraux, qui se sont prononcés pour des réformes criminalisant l'avortement dans dix-sept des trente et un États du Mexique. Cette contre-réforme, lancée à partir de 2008 avec le soutien de l'Église catholique, a eu pour résultat des dénonciations, procès et emprisonnements de femmes ayant eu recours à des avortements clandestins, mais aussi à une augmentation des pathologies liées à ceux-ci.

Source : *IPS/ Cimac*

JOURNALISTE, MÉTIER À HAUTS RISQUES

Le 3 mai, journée internationale de la liberté de la presse, l'organisation américaine Freedom House a présenté à Mexico son rapport annuel sur la liberté de la presse. Il dénonce la situation de la presse au Mexique où « la violence et l'impunité ont continué avec des attaques contre les journalistes, comme ceux qui travaillent sur les réseaux sociaux pour éviter la censure de la presse traditionnelle ».

Ce même rapport affirme que « la liberté de la presse y est menacée par la place centrale

occupée par le Mexique dans le trafic de drogues, par l'emploi de la force militaire dans les principales villes du pays contre les groupes délinquants, et par l'impossibilité de promouvoir des réformes significatives en terme de conditions de responsabilité des élus ». Et il poursuit : « l'impunité reste un problème, on note peu d'avancées, peu de procès pour homicides et allégations de tortures à l'encontre de travailleurs des moyens de communication. Le Procureur spécial pour les délits commis contre la liberté d'expression est considéré comme inefficace ». Par ailleurs, « dans divers États l'extension de l'influence des narcotrafiquants dans les médias a marqué une transition du silence imposé au contrôle actif des agences de presse. De ce fait l'autocensure sur les thèmes délicats est fréquente. »

Pour Freedom House « les cartels de la drogue sont derrière les actes de violence mais les autorités locales et les forces de police semblent être impliquées dans certains cas. De fait les journalistes ne savent pas d'où viennent les menaces ni comment éviter la violence ».

Source : *Proceso*

NICARAGUA

DISCUSSION D'UN PROJET DE CODE DE LA FAMILLE

Ce projet comportant des changements notables dans le concept de famille est en débat au Parlement depuis le mois de mars. Il a déclenché un débat intense dans la société nicaraguayenne. Jusqu'à présent le concept de famille se réduisait au groupe traditionnel du couple marié ou en concubinage et sa descendance. Dans le texte modifié, suite à de nombreuses manifestations de protestation et de fortes pressions exercées sur les parlementaires, la notion de famille n'est pas limitée à la filiation directe et à la relation matrimoniale, mais intègre aussi les familles monoparentales, celles reconstituées par des grands parents en charge de leurs descendants.

Pour des raisons différentes le nouveau projet suscite des protestations des églises catholiques et évangéliques, des mouvements homosexuels, de défenseurs des droits de l'Homme, de militants des droits de l'enfant, de groupes de femmes, et de groupes politiques.

Le nouveau code prévoit que les enfants ont une obligation de soutien à l'égard de leurs parents âgés de plus de 60 ans et, symétriquement, les parents ont une obligation alimentaire à l'égard de leurs enfants jusqu'à l'âge de 24 ans (auparavant 18 ans).

Ces deux dispositions sont considérées comme injustes car ne tenant pas compte de la réalité de la relation familiale.

La demande officielle du Défenseur des droits Humains, Omar Cabezas, d'inclure le mariage entre personnes du même sexe, au motif de respect des principes d'égalité et de non discrimination établis par la Constitution et par les instruments internationaux ratifiés par le Nicaragua, lui a valu des déclarations hostiles des églises et même, l'évêque de Managua a exigé publiquement qu'il soit démis de ses fonctions.

Une des enjeux de l'adoption et mise en œuvre du nouveau code est son impact sur les patrimoines et droits de succession. Si les familles monoparentales ne sont pas reconnues comme telles, elles ne pourront pas faire reconnaître leurs biens comme patrimoine familial et ne pourront accéder à un certain

nombre d'avantages, tel que l'exemption d'impôts sur les successions jusqu'à une certaine somme. Les associations de handicapés estiment que le projet les discrimine en établissant que les personnes ayant des limites physiques n'ont pas faculté juridique pour décider en matière de famille, et de biens familiaux, contredisant la loi sur les droits des personnes handicapées votée en 2011 qui établit le cadre légal et les garanties des personnes handicapées, leur dignité et l'égalité des chances sans discriminations.

Source : IPS

PÉROU-CHILI

LE PÉROU RÉCLAME AU CHILI LE DÉMINAGE DE SA FRONTIÈRE

Fin mai, le gouvernement du Pérou a réitéré au gouvernement du Chili l'urgence du déminage de la frontière commune, à la suite de la mort d'un contrebandier péruvien égaré sur un champ de mines chilien. Un accord entre les deux pays est en voie d'élaboration, à la suite d'un accord de principe entre les deux présidents à l'occasion du sommet des Amériques en avril dernier. Le Chili s'est engagé à employer, et payer, une entreprise pour déterrer et supprimer tous les explosifs. L'accord fait suite aux incidents survenus en février dernier, lorsqu'à la suite d'inondations hivernales dans l'altiplano, des pluies diluviennes déplacèrent quelques 150 mines, qui finirent par traverser la route transfrontalière jusqu'à la mer, quelques unes d'entre elles revenant sur les plages avec les marées.

Sous la dictature de Pinochet furent installées des centaines de milliers de mines aux frontières avec la Bolivie, le Pérou et l'Argentine, au moment où les relations entre Lima et Santiago étaient tendues et où le Chili et l'Argentine s'affrontaient sur le canal du Beagle. Selon la Commission de déminage péruvienne, dans une zone éloignée du port d'Arica (Chili), proche de Tacna (Pérou), furent enterrées 113 121 mines antipersonnelles et anti-tanks, dont moins de 10% ont été retirées ou détruites. Depuis la fin de la dictature de Pinochet, les relations entre les deux pays sont moins tendues, on parle même de

coopérer, mais la question des zones minées reste conflictuelle, car elles représentent un danger pour les populations civiles. Conformément à la convention d'Ottawa sur les mines, le Chili en a retiré 50 000 au cours de la dernière décennie, aux frontières des trois pays limitrophes. Comme il en reste environ 130 000 le gouvernement chilien a demandé une extension du délai jusqu'à 2020 pour achever le déminage, qu'a été accordée.

Source : *El Nuevo Herald*

PÉROU

ÉTAT D'URGENCE DANS LES ANDES PÉRUVIENNES

Le gouvernement du Pérou a déclaré l'état d'urgence pour une durée de trente jours dans un département du sud des Andes proche de Cuzco, à la suite d'une semaine de manifestations de protestations de mineurs et de blocages de routes. Au cours des affrontements avec la police, deux mineurs ont été tués et soixante-dix agents de police ont été blessés.

Les mineurs, dénoncent les agissements de la multinationale suisse Xstrata Copper, propriétaire de la mine de cuivre de Tintaya qui, selon eux, porte atteinte à l'environnement et ne contribue pas ou peu à l'économie locale. Ils demandent que pour le développement de la zone la contribution de l'entreprise soit décuplée, passant de 3 à 30%. Xstrata Copper conteste cette opinion en arguant que la faible efficacité des dépenses de ce département – le budget n'est réalisé qu'à 30% – ne rend pas crédible ni audible cette revendication.

Xstrata Copper est le quatrième producteur mondial de cuivre, et produit aussi du zinc et du charbon. Elle est présente au Chili, en Colombie, en Argentine et en République Dominicaine.

L'état d'urgence suspend les droits civils tel que le droit de réunion, mais aussi des garanties telles que la liberté de déplacement, la sécurité personnelle et l'inviolabilité du domicile. Selon le décret officiel, l'état d'urgence a été décrété pour garantir « le respect des droits fondamentaux ».

C'est la deuxième fois en dix mois, sous le gouvernement d'Ollanta Humala, que l'état d'urgence est

décrété à la suite de manifestations de protestation contre des entreprises minières. Plus de deux-cent conflits du même genre opposent mineurs et populations locales à des entreprises minières sur tout le territoire. L'extraction minière représente 60% du revenu des exportations du Pérou.

Source : *BBC Mundo*

URUGUAY

VERS UNE NOUVELLE ÉVOLUTION DE LA LÉGISLATION DU TRAVAIL

Dès le premier gouvernement de Front large (FA), des changements législatifs très importants furent apportés à la législation du travail, avec l'obligation pour les employeurs de négocier annuellement avec une organisation syndicale sur les salaires et conditions de travail. Si la négociation n'aboutissait pas au bout de trente jours, le ministère du Travail aurait la faculté de décider du pourcentage d'augmentation des salaires. A la faveur de cette innovation législative, la centrale syndicale unique, le PIT CNT a presque triplé ses effectifs particulièrement dans des secteurs de forte précarité de l'emploi tel le commerce, et les négociations collectives annuelles sont passées dans les mœurs, malgré quelques incidents mineurs au tout début.

Cette mesure a été violemment attaquée par les employeurs qui ont porté plainte devant l'Organisation internationale du travail pour atteinte à la liberté de négociation.

Cependant, dans la dernière période, les conflits sociaux se sont multipliés dans les entreprises, avec de nombreux arrêts de travail, attisés par les déclarations patronales sur l'impact de la crise mondiale sur l'économie. Si l'économie uruguayenne connaît une croissance très sensible, avec des projets de développement affirmés et une réduction sensible du chômage structurel, l'économie reste fragile, du fait de la dépendance énergétique du pays de ses voisins, mais aussi du poids excessif du secteur financier et bancaire par rapport au secteur productif.

Aujourd'hui, des propositions de modification de la législation sont en discussion, portant entre autre sur

des mécanismes de prévention des conflits et aussi, à la demande du patronat représenté par la CCI, d'un mécanisme d'ajustement des salaires en fonction de la productivité et de la situation des entreprises sur le marché international.

Source : *La República*

MIGRANTS

El Salvador : la loi de protection des émigrants, victimes constantes d'attaques et d'abus sur le chemin des États-Unis, devrait finalement entrer en vigueur, un an après son adoption.

Son article 1 prescrit l'élaboration de politiques publiques destinées à la protection des familles, en coordination entre l'État et la société civile. La loi établit un programme de « migrations et développement » dont l'objectif est la création d'activités productives pour les familles restées au pays et les émigrants expulsés des États-Unis, lesquels selon une statistique officielle de ce pays auraient été au nombre de 19 000 en 2011. Pour être efficace, la loi suppose une coordination de haut niveau entre les autorités salvadoriennes et leurs homologues du Mexique, pour le transit, et des États Unis, à l'arrivée. Un des éléments novateurs de la loi est la création d'un fonds spécial pour le rapatriement des morts et blessés qui versera des subsides aux familles n'ayant pas les moyens de rapatrier les corps des morts en chemin ou dans le pays de destination.

(Source : *IPS*)

Latinos aux États-Unis : selon le Bureau du recensement des États-Unis, 21,2 millions de personnes, soit 53% de la population étrangère du pays, sont d'origine latino-américaine ou caribéenne, soit deux fois plus que les étrangers d'origine asiatique. En dépit de leur nombre, les latino-américains se font peu naturalisés, contrairement aux autres étrangers, ce qui limite sérieusement leur capacité d'intervenir dans les processus politiques. Ceci contredit les discours sur

l'influence grandissante des latinos aux États-Unis et de leur poids politique lors des prochaines élections.

Les latinos américains continuent d'entrer en nombre sur le marché du travail des États-Unis. Selon une étude du Centre Pew Hispano, d'ici 2020, ils apporteraient 7,7 millions de nouveaux travailleurs, permettant au marché du travail américain de rester en expansion.

Les raisons de cette croissance soutenue sont à rechercher dans deux facteurs démographiques : la diminution de la part des « blancs » dans la PEA du fait de l'arrivée à l'âge de la retraite des baby boomers, la forte natalité chez les immigrés latinos, mais aussi dans le maintien d'un flux migratoire important.

(source : *BBC Mundo*)

PRISONS

La Commission des droits de l'Homme de l'OEA : dans un rapport publié mi mai a dénoncé que les prisons du continent américain sont souvent le lieu de violations systématiques des garanties individuelles, du fait de la surpopulation carcérale, de l'absence de services et de la corruption. La Commission constate aussi que trois décennies de désintérêt des gouvernements et des sociétés font qu'aujourd'hui dans les prisons règne l'arbitraire, la corruption et la violence. Elle se déclare très préoccupée par l'existence de prisons échappant au contrôle de l'État dans différents pays : Honduras, Colombie, Mexico, Bolivie, Guatemala et Paraguay, et par l'usage répandu de la torture pour obtenir des aveux, en particulier en Jamaïque, au Paraguay, en Équateur, au Mexique et à Guantanamo par les États-Unis.

(Source : *La Jornada*)

CONTACT : COMMUNICATION@LDH-FRANCE.ORG
EN MENTIONNANT EN OBJET « BULLETIN AMÉRIQUE LATINE ».

Ce bulletin ne doit pas être reproduit à l'extérieur de la Ligue des droits de l'Homme.